

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 4 NOVEMBRE 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et M. Claire CARRARO-LIEVRE, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale, José POZUELO, conseiller municipal donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire et Anne ZYTO, conseillère municipale donne procuration à Fabien ACKER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 4 novembre 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **PRESENTATION DU GRDP PAR MALOU FROESEL, DIRECTRICE DU RELAIS CULTUREL LA SALINE**
2. **INTERCOMMUNALITE**
3. **PROJETS ET TRAVAUX**
4. **URBANISME**
5. **RELAIS CULTUREL LA SALINE**
6. **PERSONNEL COMMUNAL**
7. **AFFAIRES FINANCIERES**
8. **DIVERS.**

POINT 1 : PRESENTATION DU GRDP PAR MALOU FROESEL, DIRECTRICE DU RELAIS CULTUREL LA SALINE

Après la mutualisation de la plaquette de saison culturelle et de l'uniformisation des tarifs entre les deux relais culturels, La Nef à Wissembourg et La Saline à Soultz-sous-Forêts, lancement d'une création artistique, un gros évènement le GRDP, un nouveau service d'utilité publique pour « jeter la peur comme les objets encombrants ». La compagnie artistique fera immersion en Alsace du Nord durant six mois. Il y aura des ateliers dans les collèges, les écoles élémentaires. Le budget prévisionnel propre à cette création est estimé à 67 550 € (156 586 € en prenant en compte les charges de personnel des structures, les mises à disposition de biens ...). La commune contribue à hauteur de 5 000 € pour l'achat du spectacle. Cette somme est incluse dans le bilan prévisionnel de la saison culturelle 2015/2016.

Pour créer la surprise, les détails ne sont pas repris dans le présent compte rendu.

POINT 2 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 octobre 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Eric HUBERT, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER) approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2015.

2. Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal

9.10.2015

- Réception à Hatten suite à la nomination de François FENNINGER, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite
- Réunion de présentation des orientations du nouveau règlement opérationnel (RO) au centre de secours principal de Haguenau : le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de 3^e génération (SDACR 3) du Bas-Rhin a été arrêté par le Préfet du Département le 13 avril 2015. Ce règlement fixe les consignes opérationnelles relatives aux différentes missions des services d'incendie et de secours et détermine obligatoirement l'effectif minimum et les matériels nécessaires. La réunion a traité plus particulièrement du dimensionnement (effectif et matériels) des unités territoriales nécessaire pour assurer une couverture optimale du territoire départemental face aux risques courants (incendie, secours à personnes, opérations diverses) et particuliers (risques chimiques, risques aquatiques ...). Une concertation a eu lieu avec les Maires qui abritent les unités territoriales et l'ensemble des centres de secours reste opérationnel

10.10.2015

- Marché solidaire organisé par le CCAS de Soultz-sous-Forêts en collaboration avec les CCAS de Hohwiller et Betschdorf, l'association Repartir et l'assistante sociale du secteur. Les collectes ont été organisées les mercredis 7 octobre à la mairie annexe de Hohwiller, le 8 octobre au club-house du tennis de Soultz-sous-Forêts et le 9 octobre à l'ESCAL à Betschdorf. Le but de cette opération est d'aider les familles et les personnes précaires de l'Alsace du Nord. Il y avait moins de denrées que les années précédentes, mais plus de bénéficiaires
- Assemblée générale de l'association Alsace-Népal

11.10.2015

- Exposition de fruits de l'association des arboriculteurs de Preuschdorf et environs

14.10.2015

- Rencontre avec les responsables d'EGEE concernant l'accessibilité
- Conte à la médiathèque dans le cadre du festival « Mes oreilles ont la parole »
- Rencontre avec le propriétaire de l'immeuble 10 rue de la Bergerie à Soultz-sous-Forêts – point à l'ordre du jour
- Vente de bois qui s'est déroulée pour la première fois un jour de semaine à 20 heures. La recette s'élève à 8 880 € HT

15.10.2015

- Rencontre avec un riverain de la rue François-Antoine Philbert concernant un permis de construire

16.10.2015

- Rencontre avec Anne DURAND, journaliste à Maxi-Flash
- Réunion de la commission fleurissement : bilan 2015 et perspectives 2016 avec pour thème « le sel »

17.10.2015

- Comité syndical du SCOTAN suivi de la Matinée du SCOTAN au Séminaire des Jeunes de Walbourg

20.10.2015

- Réunion du comité de pilotage de l'éco-quartier

21.10.2015

- Rencontre avec le propriétaire du 26 rue de Strasbourg (ancienne gendarmerie)

22.10.2015

- Rencontre avec le propriétaire de l'immeuble 42 rue du Docteur Deutsch
- Rencontre avec M. LUCCHI, gérant de Jardina : liquidation définitive de l'activité

23.10.2015

- Rencontre avec le propriétaire de l'immeuble 37, rue de Lobsann – point à l'ordre du jour
- Inauguration du festival « Point de Croix »

24.10.2015

- Inauguration du Circuit des Grogards de Napoléon

25.10.2015

- 61^e assemblée générale annuelle de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin, section Alsace du Nord à la salle des fêtes de Hunspach : le Président Georges PFEIFFER a passé la main après 15 années à la tête de cette association

29.10.2015

- Cabaret irlandais à La Saline dans le cadre du festival « Mes oreilles ont la parole »

31.10.2015

- Réunion du comité syndical du Sycoparc : orientations budgétaires avec augmentation de la quote-part par habitant et rénovation du château de la Petite Pierre, siège du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

2.11.2015

- Rencontre avec M. KAUTZMANN, Cabinet Cinq Plus
- Conseil d'école de l'école maternelle

3.11.2015

- Réunion publique de concertation de l'éco-quartier du Salzbaechel – point à l'ordre du jour

POINT 3 : INTERCOMMUNALITE

1. Projet de schéma de mutualisation des services

L'article 74 de la loi du 7 août 2015 « loi NOTRe » précise que le rapport relatif aux mutualisations de services et le projet de schéma afférent sont transmis pour avis aux conseillers municipaux des communes membres au plus tard le 1^{er} octobre 2015 et approuvés par l'organe délibérant de l'établissement public au plus tard le 31 décembre 2015.

A défaut de délibération du conseil municipal jusqu'au 31 décembre 2015, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de l'Outre-Forêt avait confié la réalisation d'un pré-diagnostic à la Société EMPEIRIA Conseils. Deux journées d'audition (élus et personnels du territoire) ont été organisées au mois de décembre 2014 ce qui a permis au bureau d'études de présenter un document de restitution au comité de pilotage créé à cet effet.

Le document fourni par cet organisme était un plan d'actions nécessitant de lourds investissements pour améliorer le fonctionnement. Ce document a été simplifié par des groupes de travail thématiques chargés d'analyser trois pistes de mutualisation :

- le groupement de commandes pour développer une politique fournisseur par domaines et par catégories de produits et de services
- les ressources humaines pour gérer globalement les RH du territoire :
 - lisser et partager les RH par rapport aux besoins, organiser les remplacements
 - partager les compétences spécifiques
 - construire les carrières à l'échelle du territoire
 - gérer collectivement les recrutements

A noter que la définition des besoins en RH reste de la compétence de la commune, le processus d'affectation des moyens devient intercommunal

- la gestion des systèmes d'information :
 - convergence technique (harmonisation des outils informatiques par recommandation concernant les achats de matériels et d'outils logiciels)
 - animation du comité d'achats des systèmes d'information
 - intervention du premier voire deuxième niveau (prendre en compte l'ensemble du parc, notamment dans les écoles)
 - SIG unique.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Fabrice FISCHER, Eric HUBERT et Christian KLIPFEL) approuve le schéma de mutualisation des services présenté par la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

2. Mise en œuvre d'un groupement de commandes

La communauté de communes de l'Outre-Forêt ainsi que les communes de Betschdorf et de Soultz-sous-Forêts désirent lancer un marché en vue de renouveler des prestations d'acquisition et/ou location et de maintenance du parc de photocopieurs. Considérant l'intérêt pour les trois collectivités à réaliser leurs projets respectifs avec les mêmes opérateurs, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les trois collectivités avec signature d'une convention constitutive. Le coordonnateur du groupement est la communauté de communes de l'Outre-Forêt qui sera chargé d'assurer la procédure de passation du marché jusqu'à son attribution.

La CAO (commission d'appel d'offres) du groupement de commandes sera composée d'un titulaire et d'un suppléant issus de la CAO de chaque membre. Il faudra donc désigner un membre titulaire et un membre suppléant, issus de la commission d'appel d'offres de la commune de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations d'acquisition, et/ou location et de maintenance du parc des photocopieurs
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté de communes de l'Outre-Forêt coordonnateur du groupement, et autoriser le Maire à la signer
- de désigner Lucienne HAAS, membre titulaire et Christian KLIPFEL, membre suppléant de la commission d'appel d'offres, ces deux membres étant issus de la CAO de la commune de Soultz-sous-Forêts
- d'autoriser le Maire à signer le marché pour le compte de la commune.

3. Point sur la redevance incitative

Le Maire informe le conseil municipal qu'un collectif issu des usagers a été créé. Il fera des propositions et tiendra une réunion publique le 18 novembre 2015 à La Saline. Le conseil communautaire a également décidé de faire large communication, notamment par la distribution d'une plaquette explicative, voire l'organisation de réunions publiques. La stratégie complète va être présentée au bureau de la communauté des communes le mardi 10 novembre 2015.

Un deuxième tour de puçage des bacs se fera à compter du 23 novembre 2015. Il reste à compléter, voire ajuster la tarification concernant les professionnels, les administrations et les associations.

POINT 4 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Point sur les travaux de sécurisation d'itinéraires de circulations douces

L'aménagement de la rue de Seltz entraîne une multiplication des plots, mais cet aménagement est nécessaire pour la sécurité publique. Certaines dispositions seront néanmoins revues, notamment autour des emplacements de stationnement une et deux places. D'autres adaptations seront apportées à l'usage et au vu de l'évolution des comportements des usagers

Pour Eric HUBERT, riverain de cette rue, il y a un ralentissement global de la circulation

Pour Céline GEFROY il y a un réel problème pour les tracteurs et les camions

Fabien ACKER a relevé différents points à revoir dans le cadre de ces travaux.

2. Synagogue

• Avenant n° 1 au lot 04 : MENUISERIE - VITRAUX

La maîtrise d'œuvre a fait parvenir un avenant suite au devis établi par l'Atelier BASSINOT. En effet l'entreprise est dans l'impossibilité de poser en applique de la maçonnerie faisant trompe l'œil un simple vitrage en verre Sahara de 4 mm, étant donné qu'il y a approximativement entre 15 mm et 25 mm entre le bas et le haut. Il est donc nécessaire de créer une feuillure sur tout le périphérique afin d'assurer une bonne assise au verre et de permettre une fixation au silicone transparent sans qu'il déborde à l'intérieur. Cette feuillure sera réalisée en polycarbonate de 8 x 10 traité UV parfaitement transparent, et fixée par chevilles et vis inox.

Le montant de l'avenant s'élève à 300 € HT, soit 360 € TTC. Il représente une augmentation de 0,72 % par rapport au marché initial qui s'élève à 41 802 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Fabien ACKER et Anne ZYTO, approuve l'avenant n° 1 au lot 04 – Menuiserie Vitraux et autorise le Maire à le signer avec l'Atelier BASSINOT.

La réception d'une partie des travaux aura lieu le vendredi 6 novembre 2015.

3. Autres

• Divers travaux de voirie

Le Maire informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a fait parvenir l'avant-projet pour les divers travaux de voirie à réaliser dans la commune. Il propose une discussion en commission projets et travaux, la présentation aux riverains pour les travaux rue du Maire Geiger et rue de Reimerswiller et la validation par le conseil municipal au mois de décembre. Cette proposition est approuvée par le conseil municipal.

POINT 5 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- appartement cadastré section 37 n° 456/102 lieudit « Kleiner Rebberg »
- propriété cadastrée section 23 n° 293/165 lieudit « 8, rue Kupfersmatt » d'une contenance de 4,57 ares
- appartement avec garage et parking cadastré section 10 n° 99/12 lieudit « rue Louis-Philippe Kamm ».

Dominique STOHR soulève la question d'un terrain rue Meissacker.

2. Eco-quartier

• Aménagement du chemin du Sel

Les discussions concernaient surtout l'accès routier à l'éco-quartier, le reste du chemin devant être aménagé en cyclo-piétonnier, vu qu'il existe une alternative pour l'accès aux terrains à urbaniser de la zone AU.



- **Propositions d'aménagement du quartier**

Le Maire projette ensuite les différentes propositions d'aménagement présentées lors de la réunion publique du 3 novembre 2015 :

Vue d'ensemble

Le projet comporte la construction de 4 logements individuels et d'un petit collectif comportant 4 logements, avec un jardin collectif destiné à l'ensemble du quartier. Les constructeurs peuvent être des personnes individuelles ou des promoteurs. Le collectif pourrait être une opération de logements sociaux.

au choix : propriétaire ou locataire
au choix : grand ou petit logement



Jardin collectif

Le jardin collectif serait aménagé par la commune et destiné à l'ensemble des habitants du quartier.

Le jardin collectif : un espace calme et partagé, protégé des voitures et visible depuis chaque logement



- **Approche financière (hors opération logements aidés)**

Le prix de revient (pré-bilan) HT de l'aménagement de l'éco-quartier est estimé à 221 000 €, soit une estimation du prix à l'are d'environ 12 000 € TTC.

- **Planning de l'opération**

Le calendrier du projet est le suivant :

- Automne 2015 : validation des prescriptions urbaines architecturales paysagères et environnementales pour le quartier
- Fin 2015 : signature de la convention Quartier+67 avec le conseil départemental
- Fin 2015 : établissement du dossier de permis d'aménager
- Printemps 2016 : obtention du permis d'aménager, signature des premières promesses de vente
- Printemps – été 2016 : travaux de viabilité
- Automne 2016 : travaux de construction des premiers logements individuels
- 2017 : travaux de réalisation du petit collectif
- Été – automne 2017 : livraison des premières maisons.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le dépôt du permis d'aménager pour l'éco-quartier Salzbaechel de Soultz-sous-Forêts.

3. Propriété rue de Lobsann

Le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire de l'immeuble situé 37, rue de Lobsann à Soultz-sous-Forêts veut mettre son bien en vente. L'achat de cette propriété par la commune permettrait de créer un accès à la future zone à urbaniser classée en zone 1AUc dans le PLU. Une estimation a été demandée au Service du Domaine.

Pour Fabrice FISCHER, cette propriété est située idéalement en ce qui concerne les réseaux eaux pluviales et assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Michel STEPHAN) est favorable à l'acquisition de cette propriété et donne mandat au Maire pour entreprendre les transactions avec le propriétaire.

4. Terrain rue de la Bergerie

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le propriétaire du bien situé 10, rue de la Bergerie, qui souhaiterait acquérir une partie du jardin (environ 1 are) faisant partie de la propriété communale anciennement Dangler d'une contenance totale de 7,20 ares et situé au 12, rue de la Bergerie.

Le conseil municipal prend acte de cette demande mais ne prend pas de décision tant que la destination réelle et finale de la propriété communale ne sera pas définie.

POINT 6 : RELAIS CULTUREL LA SALINE

1. Contrat de régisseur

Suite à l'appel public à la concurrence pour un contrat de service de la régie du relais culturel La Saline pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 juillet 2016, une seule offre est parvenue. Il s'agit d'une proposition émanant de JBL AUTO ENTREPRENEUR de Soultz-sous-Forêts.

Les conditions financières sont identiques à celles du contrat précédent, à savoir :

- 26 € HT/heure porté à 38 € HT/heure en cas d'intervention les dimanches et jours fériés.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions (Michèle CECCHINI, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL et Cathy WAGNER), décide d'attribuer la mission de régisseur à JBL Autoentrepreneur/Soultz-sous-Forêts. Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 juillet 2016.

Vu le rapprochement entre les deux relais culturels, La Nef et La Saline, une mutualisation du personnel technique pourrait également être envisagée.

POINT 7 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Evaluation du personnel : détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

Le Maire informe le conseil municipal que l'entretien professionnel dans la fonction publique est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la Fonction Publique. Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1^{er} janvier 2015.

L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct. Il porte principalement sur :

- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève
- les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service
- la manière de servir du fonctionnaire
- les acquis de son expérience professionnelle
- le cas échéant, ses capacités d'encadrement
- les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et à son projet professionnel ainsi que l'accomplissement de ses formations obligatoires
- les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

L'agent est invité à formuler, au cours de cet entretien, ses observations et propositions sur l'évolution du poste et le fonctionnement du service.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée sont fixés par la collectivité après avis du comité technique paritaire. Ils sont fonction de la nature des tâches qui lui sont

confiées et de niveau de responsabilité assumé. Les critères ci-après ont été fixés par la loi, mais d'autres critères peuvent être définis par la collectivité :

- les résultats professionnels :

- ils sont appréciés par le biais de l'évaluation du niveau de réalisation des activités du poste, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. La réalisation de chacune d'elles fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes)

- les compétences professionnelles et techniques :

- elles sont appréciées sur la base de l'évaluation du degré de maîtrise des compétences du métier, telles qu'elles figurent dans la fiche de poste de l'agent. Chacune de ces compétences fera l'objet d'une évaluation sur une échelle de 4 niveaux (connaissances, opérationnel, maîtrise, expert).

- les qualités relationnelles :

- investissement dans le travail, initiatives
- niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie, remontées d'alertes, sens du service public)
- capacité à travailler en équipe
- respect de l'organisation collective du travail

L'évaluation de ces 4 critères intervient sur une échelle de 3 niveaux (inférieur, conforme ou supérieur aux attentes).

- les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

- chacune de ces capacités sera évaluée par oui/non.

Prochaines étapes pour la mise en place de l'entretien professionnel :

- formation par le CNFPT les 9 et 10 novembre 2015
- rédaction des fiches de poste
- définition des critères d'évaluation
- définition des objectifs
- information du personnel.

Le conseil municipal sera amené à délibérer en décembre 2015 sur l'instauration de l'entretien professionnel et les critères d'évaluation.

POINT 8 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Désordres lotissement « Les Roses » à Hohwiller

- **Point sur le protocole d'accord**

Le Maire rappelle la délibération du 2 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal l'avait autorisé à signer le protocole d'accord pour les désordres du lotissement « Les Roses » à Hohwiller avec les sociétés SATER et BEREST.

Entretemps, les sociétés SATER et BEREST ont donné leur accord pour la signature de ce protocole d'accord, en modifiant légèrement la répartition des frais d'expertise et d'honoraires de l'expert :

- La société SATER devra verser à la commune la somme de 7 404,56 € au titre des frais d'expertise et 4 988,25 € au titre des honoraires de l'expert, soit un total de 12 392,81 € TTC (au lieu de 10 843 € TTC)
- La société BEREST devra verser à la commune la somme de 1 598,65 € TTC au titre des honoraires de l'expert (au lieu de 3 147,96 € TTC).

Le conseil municipal est favorable à ces modifications et autorise le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir avec les Sociétés SATER et BEREST.

2. Décisions modificatives et vote de crédits

• Décisions modificatives

Vu que les études effectuées par SAFEGE pour la lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller seront suivies de travaux, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les intégrer pour un montant de 14 969,88€ par le biais des écritures suivantes :

- Dépenses : chapitre 041 article 2151
- Recettes : chapitre 041 article 2031.

• Vote de crédits

- a) Le prélèvement pour le Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), d'un montant de 4 972 €, a été effectué sur les avances mensuelles de septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits comme suit pour la régularisation :

- Dépenses : chapitre 014 – article 73925
- Recettes : chapitre 014 – article 73111

- b) CIRMAD EST a acquitté à tort des taxes d'urbanisme. Pour permettre la restitution du trop-perçu d'un montant de 491 €, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un crédit de ce montant à l'article 10223 du budget.

POINT 9 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- Demande d'affiliations volontaires au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin**

Le Centre de gestion a été sollicité par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et le SMICTOMME (Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim et environs) pour une affiliation volontaire au CDG 67 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces affiliations volontaires.

- Invitation à l'exposition avicole**

Le Maire transmet au conseil municipal l'invitation à l'exposition avicole qui aura lieu les 5 et 6 décembre 2015 au foyer avicole de la maison des associations de Soultz-sous-Forêts et à l'inauguration du samedi 5 décembre 2015 à 19 heures.

2. Prochaines réunions et manifestations

- Mercredi 11 novembre 2015 à 11 heures : commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 au monument aux morts, suivie du verre de l'amitié à La Saline
- Vendredi 27 novembre 2015 : mise en lumière des illuminations de Noël
- Samedi 28 et dimanche 29 novembre 2015 : Chanter Noël à La Saline avec un concert final le dimanche
- Mercredi 2 décembre 2015 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal
- Dimanches 6 et 13 décembre 2015 : élections régionales

Fabrice FISCHER informe l'assemblée que les travaux rue de Lobsann à Soultz-sous-Forêts débiteront au printemps 2016.